

## Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Optimisation des équipements et des processus de travail	Code	EPS-G6
<b>Conditions</b>	<p>Maîtrise des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur: Module EP G4 «Organisation du travail en paysagisme»</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
<b>Compétences</b>	<p>Les personnes ayant suivi ce module sont responsables de la bonne organisation des processus de travail dans l'entreprise. Elles envisagent les processus opérationnels dans un contexte de réseau, identifient des possibilités d'optimisation et peuvent les mettre en œuvre dans des projets soumissionnables. Elles déterminent et optimisent les coûts des processus opérationnels et des installations techniques.</p>		
<b>Contrôle des compétences</b>	<p>Documentation écrite, longueur au moins 10 pages</p> <p>Développer et/ou organiser la mise en œuvre de l'optimisation des équipements et des processus de travail dans son entreprise ou dans une entreprise tiers.</p>		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer une étude de conception pour les locaux et l'ensemble de l'infrastructure nécessaire au personnel, aux véhicules, machines et appareils utiles à son entreprise ou une entreprise tiers.</li> <li>2. Comparer en situation le stockage des marchandises avec les achats selon les besoins, peser les avantages et les inconvénients et en tirer les conclusions qui s'imposent.</li> <li>3. Transposer les conclusions de l'objectif de formation 2 en recommandations concrètes assorties de mesures d'optimisation au sein de son entreprise ou d'une entreprise tiers et les mettre en œuvre.</li> <li>4. Analyser les processus dans les locaux de l'entreprise, depuis la réception des marchandises jusqu'à leur sortie en passant par leur manutention, identifier les points faibles et formuler des possibilités d'amélioration en tenant compte des ressources et des infrastructures présentes.</li> <li>5. Contrôler la conformité aux dispositions légales des aires et des entrepôts de stockage, développer des mesures, les exécuter ou les confier en mandat afin d'observer ces dispositions.</li> <li>6. Surveiller les stocks, identifier les quantités manquantes et optimiser ainsi la gestion future des marchandises.</li> <li>7. Contrôler le recours aux outils électroniques pour la surveillance et l'optimisation des stocks et les utiliser en situation.</li> <li>8. Jeter les bases de décision pour l'achat ou la location de machines, de véhicules et d'appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers et prendre la décision en accord avec la direction.</li> <li>9. Développer et/ou évaluer des instruments appropriés afin de surveiller en continu la disponibilité des machines et des appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers.</li> <li>10. Implémenter des instruments de surveillance de la disponibilité des machines et des appareils dans son entreprise ou une entreprise tiers et contrôler régulièrement la mise en œuvre.</li> <li>11. Fixer des directives relatives aux processus de travail en se basant sur l'organisation structurelle et fonctionnelle du système de gestion de la qualité et du controlling.</li> <li>12. Mettre en œuvre les directives relatives aux processus de travail au sein de l'entreprise.</li> <li>13. Comparer différents systèmes de saisie efficace des heures de service pour le personnel, les véhicules, les machines et les appareils et choisir le plus approprié pour son entreprise ou une entreprise tiers.</li> <li>14. Évaluer les heures de service saisies et établir une analyse coût-utilité.</li> <li>15. Sur la base de l'analyse coût-utilité, prendre des décisions afin d'optimiser les processus de travail et l'utilisation du personnel, des véhicules, des machines et des appareils, leur révision ou le remplacement des équipements.</li> <li>16. Appliquer des décisions afin d'optimiser les processus de travail et l'utilisation du personnel, des véhicules, des machines et des appareils, leur révision ou leur remplacement.</li> </ol>		
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	40
<b>Reconnaissance</b>	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur.</p> <p>Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p>		
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans	<b>Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS</b>	7 ans